



Compte-rendu Conseil de Communauté Mardi 12 avril 2016 – 18H

L'an deux mille seize le douze avril à dix-huit heures les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du MIEY de Béarn se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Didier LARRIEU, Président.

Etaient présents : M. Jean-Marc DENAX Mme Hélène GARRIDO-LAMOTHE. (Artiguelouve), M. Florent BERNADAS (Aubertin), M. Jacques LOCATELLI Mme Eveline NOTTER, (Aussevielle) M. Philippe FAURE (Beyrie en Béarn) Mme Corinne HAU. M. Gilbert LASSUS LIRET (Bougarber) M. Bernard LAYRE (Caubios Loos) Mme Joëlle. LAMOUREUX MM. Gilles TESSON. Hervé MERIOT (Denguin), MM. Bernard SOUDAR Bernard MARQUE (Laroin). Mme Jacqueline PEDURTHE (Momas), M. Pascal FAURE. Mme Josette POSE (Poey de Lescar) M. Jean MOURLANE M. Patrick ROUSSELET (Saint Faust), M. Georges DISSARD (Siros) Mme Marijo PECCOL BORDENAVE-CAU M. Eric CASTET. M. François LAFARGUE (Uzein)

Absents excusés Mme Christine SIMON (Arbus) M. Jacques JANY (Artiguelouve) Mme Martine RODRIGUEZ qui a donné procuration à M. BERNADAS (Aubertin) Mme Céline LAHET qui a donné pouvoir à M. FAURE Pascal (Poey de lescar) M. .Christophe PANDO (Siros),

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 24

Nombre de procurations : 2

↳ **Approbation du procès-verbal du précédent conseil**

Monsieur LARRIEU ouvre la séance en proposant au Conseil communautaire de se prononcer sur le procès-verbal du dernier conseil en date du 31 mars 2016.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le procès-verbal.

↳ **Finances:**

La présentation du budget est proposée sur des documents synthétiques (ci-joints en annexes) reprenant les informations les plus significatives en fonctionnement et en investissement pour le budget général et les budgets annexes, pour le Compte Administratif 2015 et le Budget Primitif 2016.

– Adoption des comptes administratifs 2015 et des comptes de gestion

Dans la présentation du budget principal, la forte part des charges de personnel est caractéristique des compétences exercées par une intercommunalité de services, telle que l'est le Miey de Béarn.

Le marché de voirie ambitieux 2015, particulièrement avantageux par rapport aux prévisions, a permis de faire les travaux de priorité 1 et 2, et une partie des travaux de priorité 3.

Pour les budgets annexes, les deux immobiliers d'entreprises sont complets. Sans autre projet, une partie de l'excédent va être réinjectée dans le budget principal. Il est rappelé qu'un compromis de vente avec le groupe Channel concerne la ZA du Bruscos.

2015 était la dernière année durant laquelle il était possible de subventionner avec le budget général le budget annexe des ordures ménagères.

Examen et vote du compte de gestion 2015 – Budget principal

Monsieur LARRIEU expose au Conseil de Communauté que le compte de gestion est établi par le trésorier de Lescar à la clôture de l'exercice.

Monsieur LARRIEU le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'approbation du Conseil de Communauté en même temps que le compte administratif.

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- VOTE le compte de gestion 2015, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Examen et vote du compte de gestion 2015 – Budget annexe Ordures Ménagères

Monsieur LARRIEU expose au Conseil Communautaire que le compte de gestion est établi par le trésorier de Lescar à la clôture de l'exercice.

Monsieur LARRIEU le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'approbation du Conseil de Communautaire avant le compte administratif.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- VOTE le compte de gestion 2015, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Examen et vote du compte de gestion 2015 – Budget annexe Immobilier d'Entreprises

Monsieur LARRIEU expose au Conseil Communautaire que le compte de gestion est établi par le trésorier de Lescar à la clôture de l'exercice.

Monsieur LARRIEU le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'approbation du Conseil de Communautaire avant le compte administratif.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- VOTE le compte de gestion 2015, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Examen et vote du compte de gestion 2015 – Budget annexe Transport à la demande

Monsieur LARRIEU expose au Conseil Communautaire que le compte de gestion est établi par le trésorier de Lescar à la clôture de l'exercice.

Monsieur LARRIEU le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'approbation du Conseil de Communautaire avant le compte administratif.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- VOTE le compte de gestion 2015, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Examen et vote du compte de gestion 2015 – Budget annexe ZA AEROSITE

Monsieur LARRIEU expose au Conseil Communautaire que le compte de gestion est établi par le trésorier de Lescar à la clôture de l'exercice.

Monsieur LARRIEU le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'approbation du Conseil de Communautaire avant le compte administratif.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- VOTE le compte de gestion 2015, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Examen et vote du compte de gestion 2015 – Budget annexe ZA BRUSCOS

Monsieur LARRIEU expose au Conseil Communautaire que le compte de gestion est établi par le trésorier de Lescar à la clôture de l'exercice.

Monsieur LARRIEU le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'approbation du Conseil de Communautaire avant le compte administratif.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- VOTE le compte de gestion 2015, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Examen et vote du compte de gestion 2015 – Budget annexe ZA POEY DE LESCAR

Monsieur LARRIEU expose au Conseil Communautaire que le compte de gestion est établi par le trésorier de Lescar à la clôture de l'exercice.

Monsieur LARRIEU le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'approbation du Conseil de Communautaire avant le compte administratif.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- VOTE le compte de gestion 2015, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Examen et vote du compte de gestion 2015 – Budget annexe ZA ARTIGUELOUVE

Monsieur LARRIEU expose au Conseil Communautaire que le compte de gestion est établi par le trésorier de Lescar à la clôture de l'exercice.

Monsieur LARRIEU le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'approbation du Conseil de Communautaire avant le compte administratif.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- VOTE le compte de gestion 2015, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Monsieur LARRIEU se retire et laisse aux soins de Monsieur DISSARD, doyen de l'Assemblée, de faire voter le CA 2015.

Vote du Compte Administratif 2015 – Budget Principal

Le Conseil de Communauté vote à l'unanimité le Compte Administratif 2015 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	4 066 625,00
	Réalisé :	1 680 451,50
	Reste à réaliser :	1 121 458,00

Recettes	Prévus :	4 066 625,00
	Réalisé :	1 186 273,22
	Reste à réaliser :	1 097 637,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	6 169 706,00
	Réalisé :	4 076 627,66
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévus :	6 169 706,00
----------	----------	--------------

Réalisé :	6 304 421,82
Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	-494 178,28
Fonctionnement	2 227 794,16
Résultat global	1 733 615,88

Vote du Compte Administratif 2015 – Budget annexe Ordures Ménagères

Le Conseil de Communauté vote à l'unanimité le Compte Administratif 2015 et arrête ainsi les comptes:

Investissement

Dépenses	Prévus :	187 700,00
	Réalisé :	113 235,13
	Reste à réaliser :	10 044,88
Recettes	Prévus :	187 700,00
	Réalisé :	199 295,34
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	1 444 099,00
	Réalisé :	1 419 360,30
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévus :	1 444 099,00
	Réalisé :	1 504 358,67
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	86 060,21
Fonctionnement	84 998,37
Résultat global	171 058,58

Vote du Compte Administratif 2015 – Budget annexe Immobilier d'Entreprises

Le Conseil de Communauté vote à l'unanimité le Compte Administratif 2015 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	563 046,00
	Réalisé :	480 423,81
	Reste à réaliser :	592,00

Recettes	Prévus :	563 046,00
	Réalisé :	416 388,55
	Reste à réaliser :	134 250,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	187 436 ,00
	Réalisé :	43 328,90
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévus :	187 436,00
	Réalisé :	188 468,11
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	-64 035,26
Fonctionnement	145 139,21
Résultat global	81 103,95

Vote du Compte Administratif 2015 – Budget annexe Transport à la demande

Le Conseil de Communauté vote à l'unanimité le Compte Administratif 2015 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	563 046,00
	Réalisé :	480 423,81
	Reste à réaliser :	592,00

Recettes	Prévus :	563 046,00
	Réalisé :	416 388,55
	Reste à réaliser :	134 250,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	187 436 ,00
	Réalisé :	43 328,90
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévus :	187 436,00
	Réalisé :	188 468,11
	Reste à réaliser :	0,00

Vote du Compte Administratif 2015 – Budget annexe ZA AEROSITE

Le Conseil de Communauté vote à l'unanimité le Compte Administratif 2015 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	0,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévus :	0,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	28 868 ,00
	Réalisé :	16 028,49
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévus :	28 868 ,00
	Réalisé :	27 751,05
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	0,00
Fonctionnement	11 722,56
Résultat global	11 722,56

Vote du Compte Administratif 2015 – Budget annexe ZA BRUSCOÏ

Le Conseil de Communauté vote à l'unanimité le Compte Administratif 2015 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	971 307,00
	Réalisé :	467 765,38
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévus :	971 307,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	603 541,00
	Réalisé :	84 774,17
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévus :	603 541,00
----------	----------	------------

Réalisé :	0,00
Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	- 467 765,38
Fonctionnement	- 84 774,17
Résultat global	-552 539,55

Vote du Compte Administratif 2015 – Budget annexe ZA de POEY DE LEÏCAR

Le Conseil de Communauté vote à l'unanimité le Compte Administratif 2015 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	46 316,00
	Réalisé :	46 316,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévus :	46 316,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	105 914,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévus :	105 914,00
	Réalisé :	105 913,05
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	-46 316,00
Fonctionnement	105 913,05
Résultat global	59 597,05

Vote du Compte Administratif 2015 – Budget annexe ZA ARTIGUELOUVE

Le Conseil de Communauté vote à l'unanimité le Compte Administratif 2015 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	260 000,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévus :	260 000,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	297 000,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévus :	297 000,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	0,00
Fonctionnement	0,00
Résultat global	0,00

Affectation des résultats 2015 – Budget Principal

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Didier LARRIEU, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 le 12 avril 2016:

Considérant qu'il a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	509 345,61
- un excédent reporté de :	1 718 448,55
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	2 227 794,16
- un déficit d'investissement de :	494 178,28
- un déficit des restes à réaliser de :	23 821,00
Soit un besoin de financement de :	517 999,28

DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2015 : EXCEDENT	2 227 794,16
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	926 394,00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	1 301 400,16

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT **494 178,28**

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015 – Budget Principal

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Didier LARRIEU, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 le 12 avril 2016:

Considérant que la section de fonctionnement est excédentaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

-un excédent d'exploitation de : **145 139,21**

DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2015 : EXCEDENT	145 139,21
AFFECTATION AU FINANCEMENT DES DEPENSES D'EXPLOITATION	0,00
REVERSEMENT A LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	145 139,21

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT **64 035,26**

– Adoption des budgets primitifs 2016

Le budget du marché de voirie en 2016 est proposé à hauteur de 700 000 € 100 000 € de plus que le réalisé en 2015 sur avis de la commission voirie. S'inscrivant dans la même démarche qu'en 2015, après la finalisation du diagnostic permettant de classer les travaux en priorités 1, 2 et 3, tout sera mis en œuvre pour en réaliser le maximum.

La participation à l'investissement pour la construction d'un Centre Incendies et Secours à Navailles-Angos concerne les communes de Momas, Caubios-Loos et Uzein. Elle s'élève à 6 350 € pour l'année 2016 (participation étalée sur 3 ans), montant donné par les services du SDIS.

Concernant l'implantation de la société VOLTAIR sur la zone de l'Aérosite, le Département a demandé à ce que les travaux d'aménagement de la zone soient prévus dans le budget en vue d'être exécutés en fin d'année.

Vote du Budget Primitif 2016 – Budget Principal

Le Conseil de Communauté, réuni sous la présidence de Didier LARRIEU, vote à l'unanimité les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2016 :

Investissement

Dépenses : **2 852 974**

Recettes : **2 876 795**

FonctionnementDépenses : **5 921 172**Recettes : **5 921 172**

	Pour rappel, total budget :
<u>Investissement</u>	
Dépenses :	3 974 432 (dont 1 121 458 de RAR)
Recettes :	3 974 432 (dont 1 097 637 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	5 921 172 (dont 0 de RAR)
Recettes :	5 921 172 (dont 0 de RAR)

Vote du Budget Primitif 2016 – Budget annexe Ordures Ménagères

Le Conseil de Communauté, réuni sous la présidence de Didier LARRIEU, vote à l'unanimité les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2016 :

InvestissementDépenses : **218 907**Recettes : **228 952****Fonctionnement**Dépenses : **1 394 134**Recettes : **1 394 134**

	Pour rappel, total budget :
<u>Investissement</u>	
Dépenses :	228 952 (dont 10 045 de RAR)
Recettes :	228 952 (dont 0 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	1 394 134 (dont 0 de RAR)
Recettes :	1 394 134 (dont 0 de RAR)

Vote du Budget Primitif 2016 – Budget annexe Immobilier d'Entreprises

Le Conseil de Communauté, réuni sous la présidence de Didier LARRIEU, vote à l'unanimité les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2016 :

InvestissementDépenses : **217 193**Recettes : **83 535****Fonctionnement**Dépenses : **190 640**Recettes : **190 640**

	Pour rappel, total budget :
<u>Investissement</u>	
Dépenses :	217 785 (dont 592 de RAR)
Recettes :	217 785 (dont 134 250 de RAR)

<u>Fonctionnement</u>

Dépenses :	190 640 (dont 0 de RAR)
Recettes :	190 640 (dont 0 de RAR)

Vote du Budget Primitif 2016 – Budget annexe Transport à la Demande

Le Conseil de Communauté, réuni sous la présidence de Didier LARRIEU, vote à l'unanimité les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2016 :

Investissement

Dépenses :	0
Recettes :	0

Fonctionnement

Dépenses :	24 600
Recettes :	24 600

Pour rappel, total budget :

<u>Investissement</u>

Dépenses :	0 (dont 0 de RAR)
Recettes :	0 (dont 0 de RAR)

<u>Fonctionnement</u>

Dépenses :	24 600 (dont 0 de RAR)
Recettes :	24 600 (dont 0 de RAR)

Vote du Budget Primitif 2016 – Budget annexe ZA AEROSITE

Le Conseil de Communauté, réuni sous la présidence de Didier LARRIEU, vote à l'unanimité les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2016 :

Investissement

Dépenses :	548 500
Recettes :	548 500

Fonctionnement

Dépenses :	669 459
Recettes :	669 459

Pour rappel, total budget :

<u>Investissement</u>

Dépenses :	548 500 (dont 0 de RAR)
Recettes :	548 500 (dont 0 de RAR)

<u>Fonctionnement</u>

Dépenses :	669 459 (dont 0 de RAR)
Recettes :	669 459 (dont 0 de RAR)

Vote du Budget Primitif 2016 – Budget annexe ZA DRUSCOŞ

Le Conseil de Communauté, réuni sous la présidence de Didier LARRIEU, vote à l'unanimité les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2016 :

Investissement

Dépenses :	965 307
Recettes :	965 307
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	635 541
Recettes :	635 541

	Pour rappel, total budget :
<u>Investissement</u>	
Dépenses :	965 307 (dont 0 de RAR)
Recettes :	965 307 (dont 0 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	635 541 (dont 0 de RAR)
Recettes :	635 541 (dont 0 de RAR)

Vote du Budget Primitif 2016 – Budget annexe ZA de POEY DE LEÛCAR

Le Conseil de Communauté, réuni sous la présidence de Didier LARRIEU, vote à l'unanimité les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2016 :

Investissement

Dépenses :	46 316
Recettes :	46 316

Fonctionnement

Dépenses :	105 914
Recettes :	105 914

	Pour rappel, total budget :
<u>Investissement</u>	
Dépenses :	46 316 (dont 0 de RAR)
Recettes :	46 316 (dont 0 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	105 914 (dont 0 de RAR)
Recettes :	105 914 (dont 0 de RAR)

Vote du Budget Primitif 2016 – Budget annexe ZA ARTIGUELOUVE

Le Conseil de Communauté, réuni sous la présidence de Didier LARRIEU, vote à l'unanimité les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2016 :

Investissement

Dépenses :	0
Recettes :	0

Fonctionnement

Dépenses :	0
Recettes :	0

	Pour rappel, total budget :
<u>Investissement</u>	
Dépenses :	0 (dont 0 de RAR)

Recettes :	0 (dont 0 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	0 (dont 0 de RAR)
Recettes :	0 (dont 0 de RAR)

– **Vote des taux de fiscalité**

Concernant le taux des bases prévisionnelles, il est augmenté chaque année en appliquant le même calcul.

Les taux communaux concernant les taxes impactant les ménages augmentant, la Communauté de communes maintient les siens par rapport à 2015, alors que ceux impactant les entreprises augmentent légèrement, la progression du produit de fiscalité directe locale étant estimée à 106 290 €

✓ **Taxes ménages**

Les bases prévisionnelles s'élèvent à 19 034 000 pour la taxe d'habitation et 396 400 pour la taxe foncière (non bâti).

Il est proposé de maintenir les taux au niveau de 2015. Concernant la taxe d'habitation, le taux proposé est de 8,44%. Concernant le foncier non bâti, le taux proposé est de 2%.

✓ **Cotisation Foncière des Entreprises**

Les bases prévisionnelles s'élèvent à 3 045 000.

Il est proposé de voter un taux de 27,11 % (26,85 % en 2015). Le nouveau taux est calculé par multiplication du taux de 2015 par la plus faible des variations des taux moyens pondérés des communes membres.

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- VOTE les taux de fiscalité ci-dessus

↳ **Questions diverses :**

– **Convention pour le recyclage des petits aluminiums**

Monsieur SOUDAR explique que le nouveau centre de tri de Sévignacq permet de capter, en fin de chaîne de tri, les « petits emballages aluminium rigides et souples » (plaquettes médicament, capsules Nespresso, couvercles, ...) qui finissaient avant dans les refus de tri. Ces petits emballages en aluminium sont de qualité inférieure aux emballages en aluminium traditionnels (canettes, barquettes, bombes aérosols, ...). Ils ne peuvent pas suivre la même filière de recyclage et ne peuvent pas être inclus dans le contrat actuel avec Eco-Emballages.

Afin de les valoriser et d'obtenir un soutien d'Eco-Emballages, la Communauté de communes doit signer :

- une convention de partenariat avec Eco-Emballages pour intégrer ce nouveau matériau dans les soutiens financiers
- une convention avec le CELAA (Club de l'Emballages Légers en Aluminium et en Acier) pour la reprise de ce matériau (prix fixe à 300 €/tonne)

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Président à signer les deux conventions pour la reprise « des petits emballages aluminium rigides et souples ».

- **Mise en place d'un règlement d'aide à l'immobilier**

Comme évoqué lors du bureau du 22 mars et du conseil communautaire du 31 mars, Monsieur Pascal FAURE explique qu'une réflexion a été engagée concernant la mise en œuvre éventuelle d'un règlement d'aide à l'immobilier pour inciter les entreprises à s'installer sur le territoire. L'objectif est de renforcer l'attractivité du territoire et des entreprises sont d'ores et déjà intéressées.

Les EPCI sont compétents pour mettre en œuvre des règlements de ce type. Le Département souhaiterait conventionner avec les EPCI à ce sujet mais n'a pas communiqué à ce jour.

Les éléments principaux du règlement proposé sont listés ci-dessous. Ils s'inspirent du règlement mis en œuvre par la CC de Soule-Xiberoa.

- **Entreprises bénéficiaires :**

- entreprises de production industrielle, artisanale et/ou de services à la production (codes NAF annexés)
- entreprises qui relèvent de la définition française de la TPE (moins de 10 personnes et moins de 2M€ de chiffre d'affaires ou de bilan) et de la PME (moins de 250 personnes et moins de 50M€ de chiffre d'affaires ou moins de 43M€ au bilan annuel). Si des entreprises n'entrant pas dans ce cadre sont intéressées par ce dispositif, elles pourraient être éligibles après avis de la commission Action économique
- entreprises en création ou en développement
- toutes les formes juridiques sont acceptées
- les SCI sont exclues

- **Dépenses éligibles :**

- coûts de construction et/ou de réhabilitation
- coûts de VRD, études, raccordement aux réseaux, AMO
- coûts d'acquisition du bâtiment (si coût des travaux de réhabilitation correspondent à au moins 50% du coût d'acquisition)
- coûts d'acquisition foncière (dans les ZA ou en continuité de l'installation existante si hors ZA)

- **Planchers et plafonds d'aides :**
 - taux de 10% de l'assiette éligible
 - dépenses éligibles : 20 000 à 500 000 €
 - plancher et plafond d'aide : 2 000 à 50 000 €

- **Conditions :**
 - engagement de maintien de l'activité sur le territoire pendant au moins 5 ans
 - être à jour des obligations sociales et fiscales et disposer de capitaux propres positifs

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la mise en place d'un dispositif d'aide à l'immobilier pour les entreprises
- SOLLICITE l'accord de la Région, chef de file en matière d'aides économiques
- PREVOIE d'inscrire les crédits nécessaires au BP 2016

- **Signature d'une convention de servitude avec Orange**

Orange a sollicité la CCMB pour signer une convention de servitude, lui permettant d'enfouir des artères de télécommunications et leurs dispositifs annexes, sur un terrain appartenant à la CCMB à Uzein, au-niveau du rond-point de l'AEROSITE (parcelles ZE 82 et AH 144).

Il est précisé dans la convention (modèle joint) qu'Orange a la possibilité de partager ses installations avec un autre opérateur.

Cette convention donnerait lieu à versement d'une indemnité unique d'un montant de 747.97 €TTC.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention jointe avec Orange

- **Création d'un emploi non permanent en renfort du service instruction des autorisations du droit des sols (accroissement temporaire d'activité)**

Compte tenu du surcroît d'activité du service instruction des autorisations du droit des sols, il est envisagé de créer un emploi à temps non complet de renfort administratif pour accroissement temporaire d'activité (durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois consécutifs). La mission du personnel employé à ce poste sera d'assister l'équipe d'instructeurs des autorisations des droits des sols dans les tâches administratives de traitement et de classement de différents dossiers.

La durée hebdomadaire de travail serait fixée à 7 heures par semaine. Cette création pourrait intervenir à compter du 02 Mai 2016. La rémunération correspondante sera rattachée à une des grilles indiciaires du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- CREER un emploi de renfort administratif à temps non complet pour accroissement temporaire d'activité à compter du 02 Mai 2016
- AUTORISER le Président à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi



ANNEXES

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 : BUDGET PRINCIPAL

I- FONCTIONNEMENT

	BP 2015	CA 2015
DEPENSES	6 169 706 €	4 076 627,66 €
RECETTES	6 169 706 €	6 304 421,82 €
RESULTAT		2 227 794,16 €

-Les charges à caractère général représentent 13% des dépenses réelles de fonctionnement.

Voici quelques exemples de dépenses réalisées en 2015 :

-entretien PLR : 18 885,00 €

-fauchage : 58 185,60 €

-balayage : 33 303,31 €

-étude devenir du Miey : 6552 €

-pôle missions temporaires du CDG : 27 344,40 €(remplacement d'un agent en arrêt maladie et d'un agent en congé maternité)

-Les charges de personnel représentent 40% des dépenses réelles de fonctionnement (ratio national pour les communautés de communes à Fiscalité Professionnelle Unique : 17%).

La prise de compétence de l'instruction du droit des sols a eu pour conséquence le recrutement de deux agents représentant 1,5 Equivalent Temps Plein.

Un agent à temps plein a également été recruté en tant que chargé de la réforme territoriale et de la planification urbaine.

Le service Ressources Humaines et Finances a également été renforcé une partie de l'année par le recrutement d'un agent contractuel représentant 0,29 Equivalent Temps Plein.

-Le budget principal a versé des **subventions** à différents budgets annexes :

- 38 000 € pour l'immobilier d'entreprises (nécessaire pour la trésorerie du budget qui est autonome)
- 175 870 € pour les ordures ménagères

-Au niveau des **recettes**, voici un détail des recettes les plus significatives perçues en 2015 :

Dotations de l'Etat	693 323,00 €
Fiscalité	2 722 521,00 €
Subventions	727 178,48 €
Remboursement frais personnel	81 778,27 €

II- INVESTISSEMENT

	<u>BP 2015</u>	<u>CA 2015</u>	<u>RAR</u>
<u>DEPENSES</u>	4 066 625 €	1 680 451,50 €	1 121 457,19 €
<u>RECETTES</u>	4 066 625 €	1 186 273,22 €	1 097 637,00 €
<u>RESULTAT</u>		<u>-494 178,28</u>	<u>-23 820,19</u>

-VOIRIE

Les dépenses réalisées s'élèvent à 610 737,83 € en 2015 alors que 840 000 € avaient été inscrits dans le budget prévisionnel. Pour le programme annuel, 465 043,76 € ont été réglés mais on peut noter qu'il reste 148 742,59 d'engagement non soldé.

Au niveau des recettes, un acompte de 99 846,00 € a été perçu pour la subvention du département (Reste à percevoir : 82 637 €).

-EXTENSION NINOERE ET RAPAM

Aucun frais n'a été payé en 2015.

Toutefois, le marché de maîtrise d'œuvre ayant été lancé, les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 6 720 €. Au niveau des recettes, on compte 245 000 € de Restes à Réaliser correspondant aux subventions de différents partenaires et à un prêt à taux zéro.

-ALSH

Un montant de 799 802,23 € a été payé en 2015 pour le programme d'investissement concernant les ALSH. Néanmoins, il reste 912 429,83 € de dépenses qui ont été engagées mais non réglées en 2015 : cela concerne essentiellement le projet de l'ALSH d'Artiguelouve.

-ECONOMIE

10 000 € ont été versés dans le cadre du dispositif de prêt à taux zéro pour la création et le développement d'entreprises.

-ENVIRONNEMENT

Deux subventions pour les projets 1% paysage ont été versées aux communes de Bougarber et d'Uzein pour un total de 6 408 €. Au niveau des restes à réaliser, 6 327 € seront versés à la commune de Beyrie en Béarn en 2016.

-HABITAT

Il reste le solde de la subvention attribuée pour les logements sociaux à verser à la commune de Momas (3000 €).

RESULTAT DE CLOTURE : EXCEDENT DE 1 733 615,88 €

FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLES	CA 2015
011	Charges à caractère général	527 112,87
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 574 134,24
014	Atténuations de produits	1 379 350,64
65	Autres frais de gestion courante	452 313,77
Total des dépenses de gestion courante		3 932 911,52
66	Charges financières	21 202,75
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 954 114,27
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	122 513,39
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		122 513,39
TOTAL DEPENSES		4 076 627,66

013	Atténuations de charges	81 778,27
70	Produits des services domaine et ventes diverses	225 042,25
73	Impôts et taxes	2 695 854,55
74	Dotations, subventions et participations	1 519 949,18
75	Autres produits de gestion courante	13 045,46
Total des recettes de gestion courante		4 535 669,71
76	Produits financiers	37 142,25
77	Produits exceptionnels	1 970,13
Total des recettes réelles de fonctionnement		4 574 782,09
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	11 191,18
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		11 191,18
002	Excédent de fonctionnement	1 718 448,55
TOTAL RECETTES		6 304 421,82

INVESTISSEMENT

CHAPITRE	LIBELLES	CA 2015
204	Subventions d'équipement versées	6 408,00
21	immobilisations corporelles	80 782,97
23	Immobilisations en cours	1 400 459,39
Total dépenses d'équipement		1 487 650,36
16	Emprunts et dettes assimilés	118 845,43
27	Autres immobilisations financières	10 000,00
Total des dépenses financières		128 845,43
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	11 191,18
Total des dépenses d'ordre d'investissement		11 191,18
001	Déficit d'investissement	52 764,53
TOTAL DEPENSES		1 680 451,50

13	Subventions d'investissement reçues	99 846,00
Total des recettes d'équipement		99 846,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	126 070,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	731 532,53
27	Autres immobilisations financières	106 311,30
Total des recettes financières		963 913,83
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	122 513,39
Total des recettes d'ordre d'investissement		122 513,39
TOTAL RECETTES		1 186 273,22

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 : BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES

I- EXPLOITATION

	BP 2015	CA 2015
DEPENSES	1 444 099 €	1 419 360,30 €
RECETTES	1 444 099 €	1 504 358,67 €
RESULTAT		84 998,37 €

-Les charges à caractère général représentent 89% des dépenses réelles d'exploitation.

Coût de collecte en baisse par rapport à l'année 2014, suite à la refonte de la collecte du tri sélectif

SMTD en hausse

Participation pour les déchetteries en hausse : 277 345,50 € Ceci est essentiellement dû à un décalage de versement à la Communauté d'Agglomération (3 versements semestriels en 2015).

-Les charges de personnel représentent 5% des dépenses réelles d'exploitation.

Ce sont toujours deux agents à temps plein qui sont chargés de la gestion du service.

- Chapitre 65

La participation de la Communauté de Communes au coût de fonctionnement du SMTD est en baisse par rapport à l'année précédente (- 2 663,03 €). Ceci est lié à la fin d'un traitement particulier du l'extension des consignes de tri suite à sa généralisation au niveau de tout le territoire couvert par le SMTD et aussi à la poursuite de la baisse des tonnages de déchets incinérés.

-Au niveau des recettes, le produit de la redevance incitative constaté est supérieur aux prévisions budgétaires.

Les recettes SMTD récupérateurs ont baissé compte tenu d'une part de la baisse du prix de l'acier revendu mais surtout d'un stock conjoncturel de déchets plastiques stockés au centre de tri et encore non revendus fin 2015.

Les soutiens eco emballages et eco folio ont été plus importants que prévus en 2015. On a reçu des soutiens au titre des années précédentes : 21 682,86 € versés par Ecofolio pour 2012 et 2013.

Le budget principal a versé une subvention à hauteur de 175 870 € (nécessaire pour créer un fonds de roulement et vu le passage en trésorerie propre du budget annexe dès janvier 2016)

II- INVESTISSEMENT

	<u>BP 2015</u>	<u>CA 2015</u>	<u>RAR</u>
<u>DEPENSES</u>	187 700 €	113 235,13 €	10 044,88 €
<u>RECETTES</u>	187 700 €	199 295,34 €	0,00€
<u>RESULTAT</u>		<u>86 060,21€</u>	<u>-10 044,88 €</u>

En 2015, la Communauté de Communes a fait des acquisitions de matériel pour un montant de 15 917,23 € (bacs pour les ordures ménagères et pour le tri sélectif et colonnes à verre).

Les 97 317,90 € restants concernent la reprise du déficit 2014 et le remboursement du capital des emprunts.

RESULTAT DE CLOTURE : EXCEDENT DE 171 058,58 €**EXPLOITATION**

CHAPITRE	LIBELLES	CA 2015
011	Charges à caractère général	1 186 901,85
012	Charges de personnel et frais assimilés	70 693,24
65	Autres charges de gestion courante	62 324,31
	Total des dépenses de gestion des services	1 319 919,40
66	Charges financières	9 738,01
67	Charges exceptionnelles	4 105,55
	Total des dépenses réelles d'exploitation	1 333 762,96
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	85 597,34
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	85 597,34
	TOTAL DEPENSES	1 419 360,30

74	Subventions d'exploitation	274 741,01
75	Autres produits de gestion courante	845 144,20
	Total des recettes de gestion des services	1 119 885,21
77	Produits exceptionnels	175 894,68
	Total des recettes réelles d'exploitation	1 295 779,89
		0,00
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	0,00
002	Excédent d'exploitation reporté	208 578,78
	TOTAL RECETTES	1 504 358,67

INVESTISSEMENT

CHAPITRE	LIBELLES	CA 2015
21	immobilisations corporelles	15 917,23
Total dépenses d'équipement		15 917,23
16	Emprunts et dettes assimilés	85 180,92
Total des dépenses financières		85 180,92
		0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		101 098,15
		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00
001	Déficit d'investissement	12 136,98
TOTAL DEPENSES		113 235,13

13	Subventions d'investissement reçues	62 100,00
Total des recettes d'équipement		62 100,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	51 598,00
Total des recettes financières		51 598,00
		0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	85 597,34
Total des recettes d'ordre d'investissement		85 597,34
TOTAL RECETTES		199 295,34

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 : AUTRES BUDGETS ANNEXES

II- BUDGET IMMOBILIER D'ENTREPRISES

<u>EXPLOITATION</u>		
	<u>BP 2015</u>	<u>CA 2015</u>
<u>DEPENSES</u>	187 436 €	43 328,90 €
<u>RECETTES</u>	187 436 €	188 468,11 €
<u>RESULTAT</u>		<u>145 139,21 €</u>

Les charges de gestion courante s'élèvent à 6 279,69 € pour l'année 2015.

La Communauté de Communes a perçu 27 776,12 € au titre des loyers.

Le budget annexe a reçu une subvention de 38 000 € (nécessaire pour que le budget annexe dispose d'assez de trésorerie en attendant l'encaissement de diverses subventions).

INVESTISSEMENT

	<u>BP 2015</u>	<u>CA 2015</u>	<u>RAR</u>
<u>DEPENSES</u>	563 046 €	480 423,81 €	591,31 €
<u>RECETTES</u>	563 046 €	416 388,55 €	134 250 €
<u>RESULTAT</u>		<u>-64 035,26€</u>	<u>133 658,69 €</u>

La construction du 2^{ème} bâtiment à Poey de Lescar a coûté 377 697,06 € en 2015. Le projet étant terminé, il reste juste un reliquat de 591,31 € à régler.

Au niveau des recettes, un acompte de la subvention DETR a été reçu à hauteur de 132 407,76 € Le solde à percevoir sera inscrit au budget 2016.

RESULTAT DE CLOTURE : EXCEDENT DE 81 103,95 €

III- BUDGET TRANSPORT A LA DEMANDE

EXPLOITATION

	<u>BP 2015</u>	<u>CA 2015</u>
<u>DEPENSES</u>	28 868 €	16 028,49 €
<u>RECETTES</u>	28 868 €	27 751,05 €
<u>RESULTAT</u>		<u>11 722,56 €</u>

La prestation de transport a généré un coût de 13 451,85 € pour l'année 2015 (paiement du dernier trimestre 2014 sur l'exercice 2015 pour un montant de 2 246,64 €).

La vente de billets a rapportée 1 274 € tandis que le département a participé à hauteur de 4 908,57 €

RESULTAT DE CLOTURE : EXCEDENT DE 11 722,56 €

IV- BUDGETS ZONES D'ACTIVITE

-ZA DE POEY DE LESCAR

Néant. Reprise des résultats de l'année 2014.

RESULTAT DE CLOTURE : EXCEDENT DE 59 597,05 €

-ZA AEROSITE

Reprise des résultats de l'année 2014.

Les frais d'étude liés au projet d'installation d'Airbus seront payés en 2016.

1 450 € réalisés concernant l'entretien de la voirie.

RESULTAT DE CLOTURE : DEFICIT DE 113 040,29 €

-ZA LE BRUSCOS

Néant. Reprise des résultats de l'année 2014.

RESULTAT DE CLOTURE : DEFICIT DE 552 539,55 €

-ZA ARTIGUELOUVE

Néant.

RESULTAT DE CLOTURE : 0,00 €

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2016 : BUDGET PRINCIPAL

I-DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011- Charges à caractère général

751 450 €

Service urbanisme habitat : ajout adhésion AUDAP (5 200 €), numérisation documents d'urbanisme (10 000 €).

RAPAM : augmentation du budget global Laep car on passe d'un semestre à une année pleine

Service environnement : augmentation au niveau des études hydrauliques (15 700 €) pour bénéficier d'une assistance ingénierie aux travaux de la zone d'activité du Bruscos, mais baisse de la remise à niveau signalétique et de l'entretien PLR (mise à jour presque terminée).

Service agriculture : augmentation de l'enveloppe dévolue aux marchés de producteurs de pays (10 000 €) : 4 marchés au lieu de 3 ; idem pour circuits courts (5 000 €), notamment pour accompagner le projet de ferme maraîchère.

Service voirie : baisse au niveau du curage (25 000 €), hausse au niveau du fauchage (65 000 €).

Administration générale : festivités pour la fin de la Communauté de Communes (10 000 €), prolongation de l'étude sur le devenir du Miey (33 500 €) pour poursuivre l'assistance de KPMG jusqu'à fin 2016

Chapitre 012- Charges de personnel et frais assimilés **1 748 390 €**

En 2016, 50 agents titulaires et contractuels occupent des emplois permanents au sein de la Communauté de Communes :

-36 agents pour la compétence petite enfance (29 Equivalent Temps Plein)

-14 agents hors compétence petite enfance (14 Equivalent Temps Plein)

Les dépenses de personnel regroupent différentes charges : les salaires, les titres restaurant, l'adhésion au CNAS, l'assurance du personnel statutaire.

Le budget prend en compte le remplacement de trois congés maternités sur les crèches, le remplacement de quelques agents momentanément indisponibles pour maladie.

Chapitre 014- Atténuations de produits **1 379 353 €**

Ce chapitre regroupe les dépenses liées aux attributions de compensation (montant identique qu'en 2015 soit 401 806 €) et le reversement Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (977 547 €).

Chapitre 65- Autres charges de gestion courante **584 068 €**

Le budget 2016 prévoit la prise en charge par la Communauté de Communes des contributions au Service Départemental Incendie et Secours (SDIS) à hauteur de 219 800 €. Cela correspond à la somme des contributions versées lors de l'exercice 2015.

De plus, une participation sera à verser pour le compte des communes de Caubios, Momas et Uzein pour la construction d'un Centre incendie et Secours à Navailles-Angos en 2016 : 6 350 € ont été inscrits à ce titre au budget.

Subventions : 10 200 € à l'ADMR, 60 000 € pour la coordination des ALSH, 20 000 € ALSH, 2 700 € à l'ADIL, 8 000 € pour le dispositif PIG bien chez soi, 1 120 € pour le programme ADALOGIS, 4 000 € à Eau Vive, 20 000 € pour l'école de musique. L'enveloppe de 8 000 € d'aide au spectacle vivant a été maintenue pour l'exercice 2016.

Subventions aux budgets annexes. Il est prévu que le budget principal verse une subvention d'équilibre au budget annexe Ordures Ménagères à hauteur de 96 335 € ainsi qu'au budget Transport à la Demande à hauteur de 2 375 €.

Au niveau des indemnités des élus (Président et 8 Vice-Présidents), le budget prévoit une enveloppe de 52 800 €.

Chapitre 66- Charges financières **25 803 €**

Ce chapitre regroupe le remboursement des intérêts des emprunts soit 25 803 € pour l'exercice 2016.

Chapitre 67- Charges exceptionnelles **275 493 €**

Cela concerne des provisions pour couvrir une partie du déficit des budgets des zones d'activité.

Chapitre 022- Dépenses imprévues **386 315 €**

Cela permet à la collectivité de faire face à des aléas financiers sans avoir besoin d'une décision modificative. On peut alors faire des virements de crédits du chapitre 022 aux autres chapitres de la section de fonctionnement. Toutefois, la loi prévoit un plafond puisque le montant inscrit à ce chapitre ne peut pas dépasser 7,5% des dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget. Le Président rend compte de l'utilisation de ces crédits au Conseil communautaire.

Chapitre 023- Virement à la section d'investissement **652 770 €**

Chapitre 042- Opérations d'ordre transfert entre sections **117 530 €**

Ce chapitre concerne les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles.

II-RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Résultat reporté **1 301 400 €**

L'excédent de fonctionnement de 2 227 794,16 € ne sera repris qu'à hauteur de 1 301 400,16 € vu que 926 394 € constitue l'affectation du résultat 2015.

Chapitre 013- Atténuations de charges **58 750 €**

Sont concernées par ce chapitre les remboursements sur les rémunérations de personnel (agent en congé maternité et en arrêt maladie) à hauteur de 35 250 €. Le budget prévoit également 23 500 € de participation des agents aux titres restaurant.

Chapitre 70- Produits des services et ventes diverses **219 150 €**

Il s'agit essentiellement de la participation des familles adhérant au service des crèches.

Chapitre 73- Impôts et taxes **2 724 500 €**

✓ **Taxes ménages**

Les bases prévisionnelles s'élèvent à 19 034 000 pour la taxe d'habitation et 396 400 pour la taxe foncière (non bâti).

Il est proposé de maintenir les taux au niveau de 2015. Concernant la taxe d'habitation, le taux proposé est de 8,44%. Concernant le foncier non bâti, le taux proposé est de 2%.

✓ Cotisation Foncière des Entreprises

Les bases prévisionnelles s'élèvent à 3 045 000.

Il est proposé de voter un taux de 27,11 % (26,85 % en 2015). Le nouveau taux est calculé par multiplication du taux de 2015 par la plus faible des variations des taux moyens pondérés des communes membres.

Le produit de fiscalité directe locale devrait progresser ainsi de 106 290 € par rapport aux prévisions budgétaires de l'exercice précédent. Voici ci-dessous le détail des produits attendus :

FISCALITE			
	2015	2016	DIFFERENCE
TFNB	14 413	16 018	1 605
IFER	22 912	24 823	1 911
CVAE	193 947	171 424	-22 523
TASCOM	0	28 456	28 456
CFE	801 741	825 500	23 759
TH et TF	1 541 316	1 614 398	73 082
TOTAL	2 574 329	2 680 619	106 290

TFNB : Taxe additionnelle foncier non bâti

TH : Taxe d'habitation

TF : taxe foncière

Chapitre 74- Dotations, subventions et participations

1 390 908 €

Les dotations de l'Etat baissent de nouveau cette année pour contribuer au redressement des finances publiques. En 2016, le montant de la dotation d'intercommunalité est estimé à 384 892 € et celui de la dotation de compensation à 232 372 € soit au total 617 264 €. Ainsi, la perte de recette de la Communauté de Communes est estimée à 76 059 €.

En 2016, la Communauté de communes va bénéficier de subventions de la part de plusieurs contributeurs :

- 45 600 € du département concernant le service petite enfance (crèches et RAPAM)
- 663 925 € de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Mutuelle Sociale Agricole (MSA) concernant le service petite enfance (crèches, coordination des crèches, LAEP et RAPAM)

L'Etat prend en charge la diminution des recettes fiscales subie par les collectivités via le versement d'allocations de compensation. La Communauté de Communes reçoit des compensations au titre de la taxe d'habitation et au titre de la CFE. En 2016, il est prévu de recevoir 54 912 € à ce titre (70 549 € en 2015).

Chapitre 75- Autres produits de gestion courante

216 198 €

Il est prévu de clôturer le budget annexe de la ZA de Poey en 2016. L'excédent de clôture est reversé au budget principal à hauteur de 59 593 €

Il est prévu de reverser au budget principal le résultat du budget annexe Immobilier d'entreprises, ce qui représente une recette attendue de 145 140 €

Chapitre 76- Produits financiers

10 265 €

L'échéance de l'emprunt contracté pour la construction de l'hôtel d'entreprises est payée par le budget principal. Le budget annexe « Immobilier d'entreprises » rembourse ce montant au budget principal.

III- INVESTISSEMENT

✓ VOIRIE

L'enveloppe allouée au programme de voirie annuel est réajustée à 700 000 € pour 2016, tenant compte des dépenses effectives de 2015. De même, il est proposé d'inscrire 90 000 € pour les travaux hors programme (ouvrages d'art et lot 3) et seulement 75 000 € pour les travaux liés à d'éventuelles intempéries.

Il est également prévu d'acheter le pont de Momas vu que la convention de location conclue avec le Centre National des Ponts de Secours arrive à échéance. 3 500 € sont prévus à cet effet.

✓ TRAVAUX BATIMENTS, ACQUISITIONS FONCIERES

L'enveloppe est réduite. Il est proposé d'investir essentiellement sur des travaux de climatisation pour une crèche qui connaît des difficultés de régulation de la température (8 400 €)

✓ ACQUISITIONS DIVERSES

Il est proposé d'investir principalement sur le renouvellement de l'électroménager dans une crèche (10 500 €)

✓ EMPRUNTS

130 545 € sont consacrés au remboursement du capital des emprunts.

✓ **EXTENSION ET REAMENAGEMENT NINOERE ET RAPAM**

L'enveloppe proposé pour les travaux d'extension de la crèche est réévaluée à 706 806 € suite aux conclusions de l'étude de définition.

✓ **ALSH**

Les dépenses relatives aux travaux de l'ALSH d'Artiguelouve ayant été inscrit en restes à réaliser à hauteur de 852 510 € il n'y a pas de nouvelle proposition pour cette année.

✓ **ECONOMIE**

Il est proposé d'inscrire 100 000 € d'aide à l'investissement immobilier pour les entreprises dans le cadre de leur développement sur le territoire.

Le dispositif du prêt à taux zéro destiné aux entreprises est reconduit en 2016 (15 000 €).

Un projet de ferme maraichère est en cours de discussion : une enveloppe de 55 000 € est proposée au budget.

✓ **ENVIRONNEMENT, ESPACES NATURELS, PLR**

Les dépenses sont proposées à peu près à la même hauteur que l'an dernier. Elles concernent notamment les projets de sentier d'interprétation de la Saligue et d'installation de bornes électriques pour la recharge des voitures électriques programmée dans 5 communes du Mieu.

✓ **HABITAT**

Les dépenses sont exclusivement des versements aux opérateurs HLM (106 000 €) pour les projets d'Artiguelouve, Uzein et Arbus et des dépenses pour le PLUI et modifications PLU (162 200 €)

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2016 : AUTRES BUDGETS ANNEXES

I- BUDGET IMMOBILIER D'ENTREPRISES

-DEPENSES

Les charges de fonctionnement courant des deux bâtiments s'élèvent à 15 500 €

12 465 € concernent le remboursement des annuités d'emprunt.

Le solde du budget va être reversé au budget principal pour un montant de 145 140 €. Le budget principal ayant versé plusieurs subventions aux budgets annexes pour lui constituer de la trésorerie, il apparaît logique de lui reverser une partie du résultat. Ceci est d'autant plus vrai que l'on recevra en 2016 plusieurs subventions de différents partenaires sur le budget annexe.

On a l'obligation d'amortir les bâtiments loués. Par une délibération du 28 avril 2014, le Conseil Communautaire avait fixé la durée d'amortissement à 30 ans. Les 10 550 € correspondent à l'amortissement du bâtiment industriel. Les subventions reçues seront quant à elles amorties en 2016 pour un montant de 7 500 €

Au niveau de l'investissement, une enveloppe de 20 000 € a été inscrite pour réaliser une étude sur l'opportunité de construire un troisième bâtiment.

-RECETTES

Au niveau de la section d'exploitation, le produit attendu concernant les loyers pour l'année 2016 s'élève à 38 000 € (6 locaux loués par 5 locataires).

Au niveau de la section d'investissement, on va recevoir plusieurs subventions pour la construction du second bâtiment.

II- BUDGET TRANSPORT A LA DEMANDE

Au vu de l'évolution du service, il est proposé d'augmenter l'enveloppe dévolue à cet effet et d'inscrire 20 000 € au BP.

Dans la perspective de la fusion avec l'agglomération de Pau Pyrénées, on va confier à un stagiaire une mission d'évaluation du service.

Au niveau des recettes attendues, la vente de billets devrait rapporter 2 000 €. On peut envisager de recevoir 8 500 € de subvention de la part du département.

III- BUDGET ANNEXES ZONES D'ACTIVITE

-ZA POEY DE LESCAR

L'opération publique (aménagement et vente de terrains) est terminée. Le budget annexe va être clôturé au cours de l'année. L'excédent sera reversé au budget principal.

-ZA AEROSITE

L'essentiel du budget est consacré à la préparation de l'arrivée de l'entreprise VOLTAIR (maîtrise d'œuvre et travaux).

Les recettes font apparaître des subventions et la participation des collectivités partenaires. La vente du terrain n'est pas inscrite cette année.

-ZA LE BRUSCOS

Il est prévu de réaliser des travaux permettant de limiter le risque d'inondation.

La recette principale est constituée par la vente du terrain à la société ACT 3.

-ZA ARTIGUELOUVE

Néant

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2016 : BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES

I-DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011- Charges à caractère général **1 088 750 €**

Opération « 2 poules dans mon jardin » : 1 000 € inscrits pour l'achat des poules
Baisse des coûts de collecte : 427 000 € en 2016 (440 000 € inscrits en 2015)
Baisse des coûts d'incinération, refus de tri : 405 000 € au BP 2016 (438 000 € en 2015)

Chapitre 012- Charges de personnel et frais assimilés **73 450 €**

Pas d'évolution notable au niveau de ce chapitre.

Le service est toujours composé de deux agents à temps plein.

Chapitre 65- Autres charges de gestion courante **90 800 €**

Légère augmentation de la participation aux charges de fonctionnement du SMTD : 75 000 € cette année (soit 6 000 € de plus que l'année précédente).

Il est obligatoire de prévoir l'inscription des dépenses irrécouvrables : 15 500 € prévus au budget 2016.

Chapitre 66- Charges financières **7 842 €**

Ceci concerne le remboursement des annuités d'emprunt.

Chapitre 66- Charges exceptionnelles **11 000 €**

Il est nécessaire de prévoir des crédits pour l'annulation des factures des exercices précédents.

Chapitre 042- Opérations d'ordre transfert entre sections **122 292 €**

Ce chapitre concerne les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles.

II-RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Résultat reporté **84 999 €**

L'excédent de fonctionnement de 84 998,37 € sera repris en intégralité sur l'exercice 2016.

Chapitre 74- Subventions d'exploitation **247 800 €**

Les montants proposés pour les participations récupérateurs et aide eco emballages sont réajustés pour prendre en compte les enseignements du CA 2015 : baisse des participations récupérateurs et hausse des participations d'Eco emballage dopées par l'augmentation des volumes de plastiques récupérés.

Chapitre 75- Autres produits de gestion courante **950 000 €**

Le produit de la redevance incitative attendu en 2016 s'élève à 950 000 €. Ce produit en hausse par rapport au BP 2015 est en partie lié aux modifications de la grille tarifaire en vue de limiter l'aide du budget principal.

Chapitre 77- Produits exceptionnels **111 335 €**

C'est la dernière année que le budget principal peut verser une aide au budget annexe Ordures Ménagères. La subvention d'équilibre est prévue à hauteur de 96 335 €

15 000 € correspondant au remboursement du sinistre sur des bacs ne seront encaissées réellement qu'au cours de l'exercice 2016.

III- INVESTISSEMENT

Les propositions s'équilibrent à hauteur de 228 952 € en provisionnant l'achat de différents équipements.

L'investissement reste consacré essentiellement à l'achat de bacs pour renouvellement ou de colonnes à verre. Il est augmenté des dépenses pour l'opération 2 poules dans mon jardin (20 000 €) et de provision pour acquisition.